



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Frédéric MELCHIOR

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Alexandre MALFAIT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

**AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL
DES COMMUNES D'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE,
PAS-EN-ARTOIS, POMMERA ET THIÈVRES - PARTICIPATION FINANCIÈRE
POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPLACEMENTS DE CLÔTURES**

(N°2024-355)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et, notamment, ses articles L.121-2, L.121-4, L.121-8 et L.121-13 et suivants ;

Vu la circulaire ministérielle du 12/09/2012 de la Direction des Finances publiques du Ministère de l'Economie ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2024-259 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Travaux connexes à l'aménagement foncier de « Pas-en-Artois » - Programmation 2024 » ;
Vu la délibération n°11 du Conseil Général en date du 19/05/2014 « Evolution des conditions d'intervention du Département dans l'aménagement foncier rural » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'attribution des aides pour les travaux connexes à l'aménagement foncier de déplacements de clôtures réalisés par les particuliers, consignés dans le tableau joint à la présente délibération pour un montant total de 11 393,20 € dans le cadre de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental des communes d'Amplier, Famechon, Halloy, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera et Thièvres, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-631G01	20422//906312	AFAF- Subventions travaux et MO communales	11 500,00	11 393,20

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

N° dossier	Nom et adresse	Longueur prise en compte	Participation du Département
1	Monsieur Eric CAUVET [REDACTED]	310 ml	868,00 €
2	GAEC DELALEAU Messieurs Stéphane et Hubert DELALEAU [REDACTED]	252 ml	705,60 €
3	GAEC DU PETIT AMPLIER Monsieur Germain SAVREUX [REDACTED]	456 ml	1 276,80 €
4	GAEC SAINT-GEORGES Messieurs Georges et Eric LAVILLETTE et Madame Mélanie LEROY [REDACTED]	202 ml	565,60 €
5	GAEC FARDEL Hameau Bracquencourt [REDACTED]	234 ml	655,20 €
6	GAEC FOURNIER Messieurs Olivier et Jean-François FOURNIER [REDACTED]	554 ml	1 551,20 €
7	GAEC SAINT-JEAN Messieurs José et Laurent FOURNIER [REDACTED]	1541 ml	4 314,80 €
8	EARL RIVAUX Monsieur Christophe RIVAUX [REDACTED]	520 ml	1 456,00 €
Total		4069 ml	11 393,20 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service aménagement, espaces naturels et itinérance

RAPPORT N°24

Territoire(s): Arrageois
Canton(s): AVESNES-LE-COMTE
EPCI(s): C. de Com. des Campagnes de l'Artois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DES COMMUNES D'AMPLIER, FAMECHON, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, PAS-EN-ARTOIS, POMMERA ET THIÈVRES - PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPLACEMENTS DE CLÔTURES

Conformément aux dispositions du Livre I^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime portant sur l'aménagement et l'équipement et l'espace rural (articles L. 121-13 à L. 123-17), le Conseil départemental, maître d'ouvrage et financeur des opérations d'aménagement foncier, intervient également dans le financement des travaux connexes à l'aménagement foncier selon les dispositions adoptées par l'Assemblée départementale lors de sa session du 19 mai 2014. Il s'agit :

- des travaux connexes de 1^{ère} urgence permettant l'entrée et l'utilisation dans les conditions normales d'exploitation des nouvelles parcelles attribuées, ainsi que les aménagements des bassins versants en hydraulique douce et les aménagements paysagers ;
- des travaux de voirie sur les chemins d'exploitation créés par l'aménagement foncier et certains chemins ruraux de desserte agricole ;
- des travaux particuliers de plantations et de déplacements de clôtures et points d'eau.

Le Département a mis en place un régime de subvention de 50 à 80 % pour les travaux d'aménagement foncier « Haute Qualité Environnementale » pour aider financièrement les Associations Foncières d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier à réaliser leur programme de travaux connexes.

Lors de sa réunion du 17 juin 2024, la Commission Permanente du Conseil départemental avait décidé d'affecter les crédits nécessaires à la réalisation du programme de travaux connexes à l'aménagement agricole forestier et environnemental des communes d'Amplier, Famechon, Halloy, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pomméra et Thièvres.

Selon les modalités définies concernant la prise de possession du nouveau parcellaire, certains travaux de déplacements de clôtures de pâtures prévus au dossier,

nécessaires au fonctionnement des exploitations, ont été réalisés directement par les agriculteurs concernés et relèvent des mêmes dispositions financières.

Il est en conséquence proposé de les dédommager à titre individuel par l'attribution d'un montant forfaitaire au mètre linéaire de clôtures déplacées, soit un niveau d'indemnisation de 40% d'un forfait de 7€ /ml correspondant au coût des fournitures.

Le montant total d'indemnisation, dont les calculs sont repris au tableau joint au présent rapport, s'élève à 11 393,20 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de décider l'attribution des aides pour les travaux connexes à l'aménagement foncier de déplacements de clôtures réalisés par les particuliers, consignés dans le tableau joint au présent rapport pour un montant total de 11 393,20 €.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-631G01	20422/906312	AFAF- Subventions travaux et MO communales	11 500,00	11 500,00	11 393,20	106,80

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY